

LE SOMMET

La Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée « Sommet de la Francophonie », est la plus haute instance de la Francophonie.

Elle fait partie, avec la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) des trois organes de décision consacrés par la Charte de la Francophonie.

1. Composition

Les 84 chefs d'État et de gouvernement des 58 membres et associés et 26 observateurs de la Francophonie.

2. Participants

- L'Organisation internationale de la Francophonie
- L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
- Les opérateurs de la Francophonie
 - Agence universitaire de la Francophonie (AUF)
 - TV5MONDE
 - l'Université Senghor d'Alexandrie
 - l'Association internationale des maires francophones
- Les deux conférences ministérielles permanentes
 - Conférence des ministres de l'Éducation (CONFÉMEN)
 - Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (CONFÉJES)
- Les organisations internationales et régionales partenaires
- Les invités spéciaux

3. Périodicité

Le Sommet se réunit tous les deux ans.

4. Rôle

- Définition des grandes orientations de la Francophonie à travers l'adoption de : déclarations, résolutions, stratégies..
- Examen des demandes d'adhésion de nouveaux pays candidats et de modification de statut
- Élection du Secrétaire général de la Francophonie
- Choix du pays organisateur du Sommet suivant

5. Déroulement

Les travaux se déroulent en séance plénière ou à huis clos. L'ordre du jour comporte les points majeurs suivants :

- une cérémonie d'ouverture marquée par les interventions des représentants des États et des gouvernements, des organisations internationales et régionales et du Secrétaire général
- l'examen des demandes d'adhésion de nouveaux pays membres ou les demandes de modification de statut
- le rapport du président de la Conférence ministérielle sur les travaux de la CMF, qui prépare en amont les dossiers à soumettre aux chefs d'État et de gouvernement
- le rapport d'activités du Secrétaire général sur le déroulement de son mandat (fonctions politiques et coopération multilatérale francophone) ;
- le rapport sur l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone
- l'examen et l'adoption des documents du Sommet : déclaration, résolutions, stratégies
- la communication de l'APF, appelée à présenter un « avis » sur le thème du Sommet
- le choix du lieu du prochain Sommet
- l'élection ou le renouvellement du Secrétaire général de la Francophonie lorsqu'il est en fin de mandat
- l'adoption du rapport de la conférence présenté par le rapporteur général avant la cérémonie de clôture



Arménie

Le XVII^e Sommet de la Francophonie se tient à Erevan (Arménie), les 10 et 12 octobre 2018, sous la présidence du Président de la République, Armen Sarkissian.

Le Sommet sera présidé par le président d'Arménie pendant deux années. En 2020, la Tunisie accueillera le Sommet pour les 50 ans du traité de Niamey, fondateur de la Francophonie.

La thématique du XVII^e Sommet de la Francophonie est « Vivre ensemble dans la solidarité, le partage des valeurs humanistes et le respect de la diversité : source de paix et de prospérité pour l'espace francophone ».



LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE LA FRANCOPHONIE

La Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) assure la continuité politique du Sommet de la Francophonie. Elle fait partie, avec le Sommet et le Conseil permanent de la Francophonie (CPF), des trois organes décisionnels consacrés par la Charte de la Francophonie.

1. Composition

Les États et gouvernements membres ou observateurs y sont représentés par leur ministre des Affaires étrangères (ou chargé de la Francophonie).

2. Périodicité

La CMF se réunit une fois par an.

3. Rôle

- Veiller à l'exécution des décisions arrêtées lors d'un Sommet et préparer le suivant.
- Se prononcer sur les grands axes de l'action multilatérale francophone
- Adopter le budget et les rapports financiers de l'OIF, ainsi que la répartition du Fonds multilatéral unique (l'outil financier interne par lequel la Francophonie finance ses programmes de coopération)
- Débattre de sujets spécifiques (participation des États francophones aux opérations de maintien de la paix, promotion de la diversité culturelle et linguistique, etc.).

La CMF peut ainsi adopter des résolutions sur toute question d'actualité internationale ou concernant plus spécifiquement l'espace francophone.

Arménie

La 35^e session de la CMF se tient à Erevan les 8 et 9 octobre 2018, en amont du XVII^e Sommet de la Francophonie. La CMF est présidée par le ministre des Affaires étrangères malgache Henry Rabary-Njaka.

LE CONSEIL PERMANENT DE LA FRANCOPHONIE

Le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle. Il est à la fois animateur, coordonnateur et arbitre de l'action de l'Organisation. Il fait partie, avec le Sommet et la Conférence ministérielle de la Francophonie, des trois organes décisionnels consacrés par la Charte de la Francophonie. Présidé par la Secrétaire générale de la Francophonie, il se prononce sur ses propositions et la soutient dans l'exercice de ses fonctions.

1. Composition

Les représentants personnels des chefs d'État ou de gouvernement participant aux Sommets.

2. Périodicité

Le CPF se réunit plusieurs fois par an en session ordinaire et tant que de besoins en session extraordinaire, notamment lorsqu'une crise touche l'un des pays membres.

3. Rôle

- Veiller à l'exécution des décisions prises par la CMF
- Examiner la situation politique et l'état des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone ; dans ce cadre, en cas de coup d'État militaire contre un régime issu d'élections démocratiques, il prononce la suspension du pays concerné de la Francophonie
- Approuver les projets de programmation et de budget de l'OIF
- Examiner les rapports financiers, les prévisions budgétaires, les rapports d'audit, les prévisions budgétaires, les évaluations et le compte rendu d'exécution des programmes de l'OIF

Arménie

La 105^e session du CPF se tient à Erevan le 7 novembre 2018, en amont du XVII^e sommet de la Francophonie, présidée par la Secrétaire générale de la Francophonie, Michaëlle Jean.